



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections et de la vie institutionnelle

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2026-51

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Chambéry ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont désignés, pour six ans, membres titulaires et membres suppléants de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et les maires des communes de l'arrondissement de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le **01 OCT. 2026**

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Julien PAILHERE